

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2026/11/FIN/CCAS

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET : FINANCES

Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le seize du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle de réunion du Cosec de la Ville de Portivechju – Carrughju Jacky VALLI, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Président du C.C.A.S..

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI, Didier LORENZINI, Paule COLONNA CESARI, Vincent GAMBINI, Marie-Antoinette FERRACCI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAI, Marc-Antoine FILIPPI, Laetitia MANNONI, Jean LORENZONI, Irène FERRARI, Joaquim GOMES PEREIRA.

Absents : Michel GIRASCHI, Anne TOMASI, Jeanine ZANNINI, Carole SALVINI, Samad EL MOUSSAOUI.

Avaient donné procuration à : Anne TOMASI à Paule COLONNA-CESARI, Carole SALVINI à Laetitia MANNONI.

Secrétaire de séance : Marianne CIABRINI

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

Le Président soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 applicables au C.C.A.S., de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du compte administratif pour le budget principal.

A. Rappel des principes :

1. L'arrêté des comptes 2025 permet de déterminer :

- le résultat 2025 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2024 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002).

- le solde d'exécution 2025 de la section d'investissement.

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre, d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2025, majorées du déficit d'investissement 2024 reporté (chapitre 001 en dépenses) et, d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2025, majorées de la quote-part de l'excédent 2024 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2026.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2025 de la section d'investissement.

La nomenclature M57 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- de financer les restes à réaliser 2025 en fonctionnement, s'il en existe ;
- de ré-allouer en 2026, des crédits annulés en 2025 ;
- d'allouer à titre exceptionnel des crédits nouveaux en 2026 ;
- d'inscrire une réserve en fonctionnement et / ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2026 ;
- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2026 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

B. Affectation du résultat :**1. Budget principal :****2.**

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	553 596,70 €
Recettes (b)	529 852,62 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	-23 744,08 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	146 988,16 €
Résultat de clôture 2024 (e=c+d)	123 244,08 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	14 257,08 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	6 029,89 €
	Recettes totales (c=a+b)	20 286,97 €
Dépenses	Dépenses N (d)	29 962,18 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	29 962,18 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-9 675,21€
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	938,65 €
	Solde (h = recettes - dépenses)	- 938,65€
Déficit de financement de l'investissement 2025 (i=g+h)		-10 613,86€

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2025

Excédent de fonctionnement =e	123 244,08 €
Déficit d'investissement (y compris restes à réaliser)	-10 613,86 €
Solde global de clôture	112 630,22 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après pour le budget principal :

Affectation sur 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	10 613,86 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	112 630,22 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	9 675,21€

Le Conseil d'Administration,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire M57 applicable aux C.C.A.S.,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les propositions d'affectation des résultats sus indiqués :

Affectation sur 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	10 613,86 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	112 630,22 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	9 675,21€

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président à entreprendre toute démarche et à signer au nom du C.C.A.S. tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	12
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	14
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME

Le Président du C.C.A.S.



Jean-Christophe ANGELINI

La Secrétaire de séance,

Marianne CIABRINI